

A l'occasion de l'audience accordée par le DG ce 21 mars 2013, la CGT après avoir consulté les SIE lui a lu ce message :

Si vous aviez rencontré les agents du SIE, ils vous auraient expliqué au sujet du CICE qu'ils sont de nouveaux mis à contribution en subissant en plus des suppressions d'emplois (19 emplois supprimés en 2 ans) : une note de 13 pages et 8 annexes a été diffusée dans les services le 20 février. Aucune formation n'est prévue pour expliquer le dispositif alors que les demandes de renseignements commencent à arriver.

Des inquiétudes naissent sur le surcroît de travail à venir le 15 avril avec le relevé de solde de l'IS.

Des changements qui s'ajoutent à des tâches déjà multiples et auxquelles ils ont du s'adapter tel que :

- Le changement des taux de TVA
- L'adaptation à CHORUS lourde pour la compta et les remboursements
- Les exonérations de CFE à traiter en CTX
- La gestion trop lourde des auto entrepreneurs
- Révision en cours des VL des locaux commerciaux
- L'adaptation à la dématérialisation : Les téléprocèdures qui demandent plus de travail en gestion : liste d'anomalies pas toujours simples à traiter, plus d'appels téléphoniques pour gérer les difficultés des entreprises.

Les agents dénoncent aussi le manque d'anticipation des mesures : ils les apprennent par la presse en même temps que le contribuable. Ils se plaignent de la lourdeur et de la longueur des notes. Ils réclament des fiches claires et pratiques pour les aider à aider à mettre en œuvre concrètement ces nouvelles mesures.

Et tout ça peut être généralisée à l'ensemble des services

Réponse du DG : Pas d'inquiétude à avoir nous sommes le 15/04/2013 et le dispositif ne s'applique qu'en 2014.